



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUILLET 2016**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le sept juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt huit juin, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

PRÉSENTS : MM GUEMENE Henri – BROHAN Paul – GUITTON Ludovic – DUBOIS Alain – GUEHO Cyril – LOYER Dominique – NEVOUX Claude – LE CARS Yannick – MMES CAUDARD Marie-Thérèse – DE LA BOUILLERIE Sybille

ABSENTS EXCUSÉS : MMES PIQUET Jocelyne – LE RAY Marie-Thérèse – MM. AUTRAN Thierry – DEPEIGE Fabrice

POUVOIRS : Mme PIQUET Jocelyne à M. NEVOUX Claude – Mme LE RAY Marie-Thérèse à Mme CAUDARD Marie-Thérèse – M. AUTRAN Thierry à M. BROHAN Paul

Approbation du Conseil Municipal du 2 juin 2016

2016_07_01_LIGNE DE TRESORERIE

Comme chaque année il conviendra de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie, quatre banques ont été sollicitées : Crédit Agricole, Caisse d'épargne, Crédit Mutuel et Banque Postale. Montant demandé 80 000 euros, pour une durée d'un an.

Après avoir pris connaissance des conditions, les membres du Conseil Municipal,
- ont retenu le Crédit Agricole de Vannes pour un taux Euribor : 3 mois + 1.67 %
Frais de dossier : néant - commission de non utilisation : Néant - frais de mise en place : 0.15 % de la somme demandée.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y reportant.

2016_07_02 CREATION COMMISSION «PERSONNEL»

Au vu de certains dossiers concernant le personnel communal il est souhaitable de créer une Commission « Personnel » composée du Maire, 3 élus et 2 agents.

Madame le Maire propose de constituer la commission comme suit :

Marie Odile COLINEAUX,

Henri GUEMENE, Ludovic GUITTON, Paul BROHAN,

Nathalie DURAND, Jean Pierre DUBOIS.

Le Conseil Municipal valide ce choix.

2016_07_03 MODIFICATION DES STATUTS DE QUESTEMBERT COMMUNAUTE « COMPERENCE TOURISME »

Les communes membres de Questembert Communauté sont appelées à se prononcer sur la modification des statuts communautaires par délibération concordante, **Vu** les statuts de la Communauté de Communes (derniers en vigueur au 5 février 2016 relatif à la compétence enfance jeunesse pour les ALSH 2-11 ans et autre modification au 9 juillet 2015 relative au changement de nom applicable au 1^{er} septembre 2015) ;

Considérant la Loi NOTRe portant sur la compétence tourisme qui devient une compétence obligatoire,

Considérant le souhait de développer une politique touristique communautaire,

La compétence tourisme communautaire actuellement était une compétence optionnelle intitulée comme suit :

« *II – Compétences optionnelles*

...

6- tourisme : aménagement, promotion, information et accueil par le biais de l'office du tourisme intercommunal et le pays d'accueil touristique de Vannes Lanvaux. La signalétique touristique est de la compétence communautaire. ...»

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la modification de cette compétence de la manière suivante :

I- Compétences obligatoires

5- Tourisme : promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de cette modification comme présentée :

✓ **adopte cette modification de statuts.**

2016_07_04 VALIDATION RAPPORT DU SERVICE DECHETS DE QUESTEMBERT COMMUNAUTE

Le rapport annuel du service Déchets 2015 a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal valide ce rapport

DESIGNATION D'UN SUPPLEANT COMITE CONSULTATIF QUESTEMBERT COMMUNAUTE « SERVICE DECHETS »

Afin que la commune soit représentée à chaque Comité Consultatif de Questembert Communauté « Service Déchets », la Commune désigne un suppléant pour ce Comité Consultatif afin que la Commune soit représentée lors de l'absence du titulaire. *Madame le Maire est désignée suppléante de Monsieur Fabrice DEPEIGE.*

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Licence IV, Madame le Maire informe les membres que la proposition d'acquisition de la licence IV à 1 500 euros prise au précédent conseil a été acceptée, le montant des frais d'actes s'élève à environ 850 euros,**

✓ **Dans le cadre de l'élaboration de la trame verte et bleue du PLUi, une actualisation des inventaires du bocage doit être réalisée sur la commune pour répondre aux objectifs du SAGE. Désignation des membres du groupe constitué de 6 personnes minimum**

DATES A RETENIR :

Prochain conseil Municipal le mardi 13 septembre 2016

**La séance est clôturée à 21h20
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2016_07_01 à 2016_07_04**